

EVALUATION EXTERNE DU PROJET

« Appui aux Sections de la Famille pour la mise en œuvre du Code de la Famille »

TERMES DE REFERENCE

I.CONTEXTE

Avec la récente réforme du Code de la Famille en 2004, le gouvernement met en œuvre une de ces priorités : la protection des droits des femmes et des enfants.

Parallèlement, il a fait de la réforme de la Justice un de ses objectifs majeurs, notamment par la réhabilitation des institutions et la modernisation du travail.

Malgré les récents efforts du Ministère de la Justice, on assiste encore à un décalage entre la norme juridique et l'application du droit.

Plusieurs études viennent souligner que les attitudes, normes et valeurs de la société marocaines résistent au changement et que malheureusement le code de la famille est encore mal connu de la société.

Avec la réforme du Code de la famille, les « Sections de la Famille » ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des nouveaux droits humains des femmes et sont à même d'appliquer effectivement le Code de la famille

II.DESCRPTION ET STRATEGIE DU PROJET

Le projet vise à permettre au Ministère de la Justice d'améliorer la qualité de réponse aux justiciables et à assurer une juste application du texte qui puisse respecter l'intégrité des droits humains des femmes et ainsi combattre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Il se focalise notamment sur l'amélioration de l'accès à la justice par les justiciables et le renforcement institutionnel de la mise en place des moyens nécessaires à l'application du droit par les Sections de la Famille et des ressources humaines du Ministère pour la mise en œuvre du nouveau code de la famille.

Le projet se propose de travailler dans 5 Sections de la Famille pilotes à savoir : Casablanca, Tanger, Salé, Benslimane et Inezgane. Le choix des sites est dicté par des critères liés à la taille, les milieux urbain et rural et la diversité des contextes culturels et sociaux.

La stratégie du projet « Appui aux Sections de la Famille pour la mise en œuvre du Code de la Famille » s'inscrit dans la logique du Plan Cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 (UNDAF) et répond au résultats D et E de l'UNDAF, à savoir des « progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle » et « les capacités

de l'État et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)».

En outre, ce projet, qui vise à accompagner le processus de réforme des institutions judiciaires du pays, est également un moyen permettant de promouvoir la mise en oeuvre et le suivi des dispositions de la « Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes » (CEDAW) et de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), et ce d'autant plus que le Royaume vient, d'une part, de lever l'unique réserve émise sur la CDE, et d'autre part, d'annoncer son intention de lever la plupart des réserves émises à la CEDAW, ainsi que la ratification, à venir, du protocole facultatif de cette dernière.

III.RESULTATS ATTENDUS

1. Un mécanisme de Médiation et de conciliation sera mis en place et opérationnel dans les Sections de la famille sites d'implantation du projet.
2. Un Fonds pilote d'aide aux enfants des femmes divorcées (Caisse d'Entraide Sociale) est proposé et approuvé par les différents opérateurs et permet de faciliter l'obtention de la pension alimentaire pour les ayants droit.
3. Une proposition de révision du Mode de fixation des pensions alimentaires et du calcul du partage des biens est approuvée par les différents opérateurs du domaine.
4. Un système de gestion informatisé de l'information dans les Sections de la famille sur : médiation/mariage, divorce/pension ; partage des biens acquis pendant le mariage/héritage est mis en place et opérationnel.
5. Une cellule de formation spécialisée dans la formation continue pour les cadres du Ministère et les Sections de la famille est mise en place et opérationnelle.

IV. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Il s'agit d'évaluer, par rapport aux objectifs initiaux du projet, le contenu, le processus de mise en oeuvre et les résultats/produits attendus pour déterminer les opportunités d'amélioration des différentes composantes initiées par le projet, la durabilité des actions, et identifier les axes stratégiques à poursuivre et/ou à mettre en oeuvre durant une éventuelle phase II du projet.

Questions sur l'évaluation

Pertinence du projet : Quel est le bien-fondé du projet au regard des objectifs et enjeux déterminés initialement ? Et dans quelle mesure les produits et les activités du projet sont pertinents pour asseoir le renforcement institutionnel des Sections de la famille pour une application effective du Code de la famille.

Cohérence du projet : Quel est le niveau de cohérence et de concordance entre la chaîne des résultats, les moyens et les activités du projet aussi bien dans la formulation initiale que dans le processus de sa mise en oeuvre afin de contribuer à la réalisation des objectifs.

Processus : Faire une analyse critique du processus de mise en œuvre du projet aussi bien du point de vue des gestionnaires (y compris la gestion programmatique, administrative et financière) et le choix des sites.

Efficacité : Quel est le degré d'atteinte des résultats annoncés (analyse des écarts), et quels sont les effets positifs ou contraignants ? Comment les résultats sont-ils perçus par les partenaires et les bénéficiaires en général et les femmes en particulier ?

Efficiace : Analyser le rapprochement des résultats obtenus avec le budget dépensé et le taux d'exécution global, et les modalités de mobilisation des ressources financières, techniques, humaines et organisationnelles.

Appropriation/pérennisation : Quel a été le degré d'intégration et d'appropriation du projet et des outils développés par le partenaire clé du projet (prise en charge institutionnelle) et par les bénéficiaires en particulier les femmes. Quelles sont les pistes identifiées pour reproduire ou généraliser l'intervention.

Par rapport aux questions posées et sur la base des résultats, quelles sont les **recommandations opérationnelles** pour consolider la phase II du programme.

Lieu : niveau central et sites d'implantation du projet

Durée totale de la mission d'évaluation : 30 jours

VI. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Revue documentaire, entretiens individuels et/ou en groupe avec les partenaires, focus groupe avec les bénéficiaires des activités (niveau central et sites d'implantation du projet), entretiens avec le staff de l'UNIFEM.

Documentation

- Document du projet
- Les plans d'action du projet
- Les rapports d'activités annuels
- Les rapports des consultants
- Les rapports des comités techniques et de suivi
- Les supports/documents produits dans le cadre du projet
- Etc.

VII.TACHES A ACCOMPLIR PAR LE/LES EVALUATEURS

Les termes spécifiques de l'évaluation sont :

- Procéder à une revue et analyse de la documentation du projet : documents de projet, rapports d'activités, compte rendu des réunions des comités technique et de suivi, émissions TV/radio , médias (articles de presse) etc.
- Evaluer le cadre institutionnel et organisationnel du projet et la stratégie adoptée pour sa mise en œuvre ;
- Effectuer des visites de terrain (sites) pour s'entretenir avec les partenaires du projet, les bénéficiaires au sujet du processus et résultats du projet ;
- Faire une évaluation des réalisations du projet : activités, résultats, documents produits et de leurs effet multiplicateurs ;
- Faire une évaluation des formations dispensées (pertinence des thématiques, profils des bénéficiaires, durée, acquis, contraintes...) ;
- Identifier les nouveaux besoins en renforcement des capacités institutionnelles ;

- Identifier les points forts et les contraintes en fonction des résultats attendus ;
- Produire des recommandations stratégiques et opérationnelles ;
- Produire un rapport en version préliminaire sur l'évaluation ;
- Animer une séance de restitution des résultats de l'évaluation avec les partenaires ;
- Finaliser et soumettre les rapports préliminaire et final de l'évaluation à l'UNIFEM et au Ministère de la Justice.

VIII.PRODUITS/LIVRABLES

- Une proposition de note méthodologique : description de l'approche utilisée, des outils/techniques d'analyse, des hypothèses de travail, du mode d'organisation, du chronogramme, des résultats et produits/livrables, etc.
- Une version préliminaire du rapport sur l'évaluation.
- Un rapport final validé sur l'évaluation en transmission électronique Word et PP.
- Un résumé de l'évaluation en deux versions arabe et française
- Une présentation /synthèse de l'évaluation PPT

Les rapports préliminaire et final, les résumés et la présentation/synthèse de l'évaluation devront être soumis en transmission électronique en deux versions arabe et française.

Le rapport d'évaluation doit faire ressortir clairement :

- l'approche méthodologique appliquée ;
- les leçons tirées par rapport aux résultats attendus, à la stratégie adoptée, au processus de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- les bonnes pratiques, les actions innovatrices et les réussites ;
- les points forts, les contraintes rencontrées et les défis relevés.

IX.PROFIL REQUIS

Un évaluateur/ou une équipe multidisciplinaire ayant :

- Une connaissance et expérience confirmées des méthodes d'évaluation, de collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives dans le domaine de la recherche sociale en général et dans le domaine des droits humains des femmes en particulier.
- Une bonne connaissance du contexte socio-économique, législatif, culturel et politique du pays en général et des droits humains des femmes en particulier.

X.MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par email avec la mention : Proposition de réalisation de l'évaluation du projet : « **Appui aux sections de la famille pour la mise en œuvre du Code de la Famille** », au plus tard **le Mardi 16 novembre 2010 à 16 heures** à l'adresse suivante :

asmae.bouislamti@unifem.org et en Cc, à : bahaa.eddaou@unifem.org

Les dossiers de soumission doivent comprendre :

- un CV détaillé
- une note méthodologique incluant un échéancier
- une proposition financière

Annexe 1 : LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ÉVALUATION

1. Page de garde

- Intitulé du projet
- Nom de l'organisation à laquelle le rapport est soumis
- Noms et affiliations de/des évaluateurs

2. Table des matières

3. Remerciements

- Identifiez ceux qui ont contribué à l'évaluation

4. Liste des abréviations et acronymes

5. Résumé

- Faire un résumé des informations essentielles sur le sujet évalué, contexte, objectif du projet, les partenaires, les bénéficiaires etc.
- Objectifs de l'évaluation, approche et processus méthodologique adoptés, résultats pertinents et conclusions, ainsi que les recommandations par ordre de priorité.
- Précisez la période prise en compte pour le travail d'évaluation.

6. Contexte

- Analyse de la situation de départ qui a justifié la mise en œuvre du projet (éléments d'argumentation à la base de l'initiative du projet) et situer le projet par rapport au contexte national.
- Présenter les partenaires stratégiques et bailleurs de fonds impliqués.

7. Introduction

- Présenter l'objectif de l'évaluation, les questions clés examinées et la méthodologie appliquée pour procéder à l'évaluation.
- Présenter la structure du rapport de l'évaluation.
- Décrire les axes stratégiques/domaines d'interventions du projet.

8. Résultats et conclusions

Ils devront mettre en évidence :

- la pertinence de l'objectif du projet ;
- la pertinence des produits et des résultats et leur degré d'appropriation par les partenaires;
- les bonnes pratiques ;
- l'adéquation du budget global ;
- l'objectivité des résultats sur la base des informations et données analysées ;
- une appréciation critique des performances et des résultats obtenus en y incluant les facteurs de succès et les insuffisances à combler;
- les enseignements tirés.

9. Recommandations

Sur la base des résultats du projet et du processus d'évaluation, le/les évaluateurs formuleront :

- des recommandations sur les conclusions et les enseignements tirés.
- des propositions de mesures et d'actions prioritaires (à court et long termes) d'ordre stratégique et opérationnel à prendre par l'organisation/l'institution maitre d'œuvre du projet.

10. Informations sur le/les évaluateurs

- La description de la structure d'évaluation et la biographie de/des évaluateurs/trices et leurs domaine de compétence
- L'objet de la consultation
- La description de la méthodologie de travail et des différentes tâches de la démarche évaluative
- Le planning d'intervention de l'évaluation
- La durée globale de la mission d'évaluation

11. Annexes

Joindre au rapport :

- les termes de référence de l'évaluation
- la liste des personnes interviewées et des sites visités
- la liste des documents/bibliographie consultés (document de projet et autres, rapports, publications etc.)
- les instruments /outils collecte de données utilisés (questionnaires, grille, etc..)
- et tout autre document jugé pertinent.